

DIMANCHE 31 MAI 2026



FICHE D'INSCRIPTION VIDE GRENIER

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : (Obligatoire)
Email :
Numéro de la pièce d'identité :
Nombre d'emplacements (3 m x 2,5 m)

Extérieur : 10 € x =

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce)
- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année à..... le.....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter

Fait à.....le..... Signature suivie de la mention
« lu et approuvé »

Pour toutes informations : videgrenier.coueronbasket@gmail.com

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 24 MAI 2026

Documents à retourner :

Fiche d'inscription complétée et signée, règlement intérieur signé, copie de la pièce d'identité recto verso et chèque de règlement .



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE – GRENIER

Article 1 : Date et lieu du vide grenier : Dimanche 31 Mai 2026 - horaires de la manifestation : de 08h00 à 18h00. Le vide grenier aura lieu sur le gymnase Boullery, boulevard François Blancho à Couëron.

Article 2 : Placement et stationnement : l'ouverture aux exposants se fera de 06h00 à 08h00. Lors de votre arrivée sur le site, un placeur vous indiquera votre emplacement. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.

Les véhicules seront **autorisés le temps du déchargement** sur l'emplacement désigné et des parkings seront à votre disposition aux alentours du vide grenier.

Article 3 : Participants : Pour être inscrit, vous devez COMPLÉTER ET ENVOYER :

La fiche d'inscription, le règlement intérieur signé, la photocopie recto verso de la carte d'identité et le règlement de votre emplacement par chèque à l'ordre de ESC BASKET avant le 24 Mai, par courrier à l'adresse suivante : Franck Suzanne 4 rue Jean-Sébastien Bach 44220 Couëron.

Article 4 : Droit d'étalage : Il est fixé à 10 € en extérieur. Les cotisations versées sont non remboursables en cas de non-venue. Cette condition s'applique également quelle que soit la météo le jour de la manifestation, qui se tient en "plein air".

Article 5 : Matériel : Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal ne sera fourni.

Article 6 : Responsabilités : Chaque exposant est responsable de ses produits et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Chaque exposant respecte la largeur des chemins balisés pour la circulation des visiteurs ainsi que l'accès aux pompiers. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser des barbecues sur le vide grenier, comme de vendre de la nourriture ou toute denrée périssable.

Article 7 : Nettoyage : Chaque participant s'engage à nettoyer son emplacement à l'issue de la manifestation. (des poubelles seront mises à disposition).

Article 8 : Acceptation : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Je soussigné(e) demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 24 Mai 2025. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare s'y conformer.

Fait à le

SIGNATURE